

Le réaménagement pastoral
dans le diocèse de Vannes

PREAMBULE

Au seuil de ce troisième millénaire, les bouleversements en cours dans la vie des hommes et de notre société appellent un nouvel aménagement de nos communautés chrétiennes. La diminution du nombre des prêtres affecte nos communautés et les prêtres eux-mêmes. Mais la collaboration avec les laïcs et l'augmentation régulière du nombre de diacres sont source d'un nouveau dynamisme qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Dans le diocèse de Vannes, une réflexion sereine et patiente est en cours depuis la session des doyens de janvier 1993. Des textes, que vous trouverez en annexe, ont été votés par le conseil presbytéral et le conseil diocésain de pastorale. Ils font suite à des réflexions menées dans les différentes instances pastorales, dans les paroisses et les doyennés, les mouvements, services et groupes divers (cf. mes lettres n°1, n°2 et n°3).

Dans cette lettre pastorale, qui tient compte de toute la réflexion entreprise, je désire d'abord rappeler les fondements qui orientent ce réaménagement pastoral. Puis, je présenterai les structures à mettre en place, tout en insistant sur les points d'appui que seront les groupes d'animation paroissiale (G.A.P.), les « pays », et d'autres relais de proximité à développer ou à susciter. Enfin, j'indiquerai des questions pastorales qui sont à prendre en compte rapidement et de façon concertée.

I. LES FONDEMENTS POUR UNE EGLISE VIVANTE

A. Tous responsables au titre de notre baptême

« Voici comment s'est manifesté l'amour de Dieu au milieu de nous : Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui. Voici ce qu'est l'amour: Ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, c'est lui qui nous a aimés et qui a envoyé son Fils en victime d'expiation pour nos péchés. Mes bien-aimés, si Dieu nous a aimés ainsi, nous devons, nous aussi, nous aimer les uns les autres » (1 Jean 4, 9-12).

Ce passage de la première lettre de St Jean nous place au cœur de l'amour de Dieu et de notre vie chrétienne. Jésus est le Fils de Dieu, venu nous révéler l'amour du Père et nous associer à sa vie filiale. Par le don de la foi, communiqué au baptême, nous avons été établis fils et filles de Dieu. En cette année jubilaire, nous avons sans doute mieux pris conscience de ce cadeau que Dieu nous fait. Notre diocèse, au long des siècles, a vécu de ce don de l'Evangile et de la grâce de Dieu.

Mais l'amour de Dieu découvert dans la foi nous pousse à aimer nos frères. Il s'agit d'offrir une réponse à l'amour que Dieu nous porte. Elle s'exprime notamment par le fait de prendre nos *responsabilités* de baptisés dans le monde et l'Eglise d'aujourd'hui. Nous avons chacun et chacune nos charismes, nos dons humains et spirituels. Nous sommes appelés à les faire fructifier et ainsi à devenir des « pierres vivantes » (cf. 1 P 2,5) pour que s'édifie l'Eglise, Peuple de Dieu, Corps du Christ, Temple de l'Esprit.

Le don du baptême nous fait disciples de Jésus pour que nous marchions à sa suite. Notre marche est orientée par le commandement du Seigneur : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement. Et voici le second, qui lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Tout ce qu'il y a dans l'Ecriture, dans la Loi et les Prophètes, dépend de ces deux commandements » (Mt 22, 37-40). Sans doute, en ce qui concerne l'amour du prochain, c'est toute notre vie personnelle et communautaire qui doit en être illuminée. Mais cet amour doit aussi marquer la vie de toute communauté chrétienne dans sa manière concrète de vivre ensemble et de rayonner en dehors d'elle-même. En ce sens, je crois pouvoir rappeler cinq principes clefs qui orientent notre cheminement.

B. Cinq principes clefs doivent guider notre démarche

1. La solidarité

Nous sommes en Eglise ensemble, pour bâtir le Corps du Christ. Chacun est responsable de son frère, de sa marche à la suite de Jésus avec :

- une volonté ferme de ne pas se renfermer dans sa communauté et, quand il s'agit de paroisses, de travailler ensemble,
- la passion de révéler le Christ à tous les hommes, ceux qui sont près et ceux qui sont loin,

- la patience, pour respecter le point de vue de l'autre et tenir compte de son rythme.

2. La proximité avec tous en se faisant le prochain du plus grand nombre.

Quand on parle de réaménagement pastoral, beaucoup craignent un éloignement des réalités du terrain et un glissement vers des concentrations urbaines que sont le chef-lieu, la ville centre, dans un souci de commodité, de gestion et de temps. Or la *proximité* a été et demeure l'une des richesses de l'implantation de l'Eglise, dans le droit fil de l'incarnation du Christ. Les 1000 chapelles, les 300 églises, les paroisses partout présentes, les calvaires le long de nos routes, sont autant de signes d'un Evangile qui a marqué les générations parce qu'il s'est rendu proche des gens, de tous, là où ils vivaient.

Partagée par tous les baptisés, et à plus forte raison par les relais sous toutes leurs formes, cette présence de proximité est une priorité indéniable, de façon que l'Eglise soit toujours plus proche, à la fois des personnes qui résident en ville dans les différents quartiers, et de celles qui demeurent dans les villages en zone rurale.

3. La subsidiarité

Il est bon de se rappeler que c'est un des principes clefs de la doctrine sociale de l'Eglise. Il s'agit de commencer par faire au plus bas niveau tout ce qui peut s'y faire, avant de passer au niveau supérieur. Nous en parlons beaucoup en direction de la société civile, mais nous devons avoir le même empressement à l'appliquer chez nous en Eglise.

4. La progressivité

Elle est à intégrer tout autant par les personnes que par les groupes, parmi lesquels les communautés paroissiales. Dans la mise en place du réaménagement, et en particulier des points qui seront développés plus loin, il est nécessaire de composer avec le temps. Dans la pratique, les mentalités qui se sont forgées au long des siècles ne peuvent évoluer et s'ajuster aux changements à entreprendre, de manière immédiate. Il paraît évident qu'une communication multidirectionnelle sera nécessaire pour faire comprendre les transformations en cours. Elle sera faite en direction des chrétiens habitués des paroisses, bien sûr, mais aussi de tous ceux qui sont moins accoutumés aux changements dans l'Eglise, car ils en sont plus loin.

5. La visibilité

Notre Eglise doit être visible pour être appelante. Dans nos communautés chrétiennes, elle se manifeste à travers les personnes, en groupe ou individuellement : les ministres ordonnés, ceux qui sont associés de plus près à leur mission, et tous les chrétiens. La visibilité et sa reconnaissance vont de pair et constituent la pierre de touche d'un remaniement selon l'Evangile, où se rejoignent la responsabilité baptismale et ministérielle, l'amour et le service du prochain. Cette visibilité transparaît aussi à travers les lieux d'Eglise, les signes religieux et les relais..., tout ce qui se donne à voir de cette Eglise, qui renvoie toujours à Celui qui l'habite, le Christ.

II. LES STRUCTURES

A. L'organisation d'ensemble (cf. tableau ci-dessous)

Les niveaux de la vie ecclésiale	Des structures et des fonctions diversifiées
LA PAROISSE	
La Paroisse avec un prêtre responsable, Recteur ou Curé, pour elle seule, par exemple les grandes paroisses de ville. <i>Chaque paroisse assure normalement la triple mission de l'Eglise :</i> • Prier, célébrer • Annoncer l'Evangile, accueillir la Parole, s'en nourrir et la partager • Servir les hommes.	• Un prêtre responsable • Une équipe pastorale : prêtre(s), diacre(s), religieux(les) et laïcs avec lettre de mission • Un Conseil pastoral avec parfois un bureau • Un Conseil paroissial pour les affaires économiques.
PAROISSES ASSOCIÉES (OU INTER-PAROISSES)	
Les Paroisses associées : Le prêtre, en lien avec l'équipe pastorale, a la charge de plusieurs paroisses. <i>Chaque paroisse assure normalement la triple mission de l'Eglise :</i> • Prier, célébrer • Annoncer l'Evangile, accueillir la Parole, s'en nourrir et la partager • Servir les hommes. Certaines activités sont menées ensemble.	• Un prêtre responsable • Une équipe pastorale : prêtre(s), diacre(s), religieux(les) et laïcs avec lettre de mission • Un groupe d'animation paroissiale ou G.A.P. (5 personnes) dans chaque paroisse associée, qui porte le souci de la vie ecclésiale locale: ⇒ 1 veille aux célébrations et à la prière ⇒ 1 veille à l'accueil de la Parole de Dieu (Annonce, catéchèse, formation...) ⇒ 1 veille au Service de la « Charité » ⇒ 1 veille à l'administration et à la gestion financière et immobilière, en lien avec le Conseil Economique ⇒ 1 fait le lien avec le prêtre responsable <i>Ces personnes travaillent avec d'autres membres de la paroisse et sont en place pour un mandat limité dans le temps.</i> • Un Conseil pastoral avec parfois un bureau • Un Conseil paroissial pour les affaires économiques (par paroisse).
LE DOYENNÉ	
Il y en a actuellement 38 dans notre diocèse qui correspondent en général aux cantons de l'administration civile. Certains ont la vitalité nécessaire pour continuer à fonctionner avec profit, même si déjà ils établissent entre eux une collaboration sur un point ou un autre. D'autres se réduisent ou vont se réduire très rapidement (<i>population, taille des équipes pastorales, centres d'intérêts différents, etc. ...</i>), d'où la nécessité parfois de les fusionner.	C'est un lieu de coordination pastorale et d'élaboration de projets, placé sous la responsabilité du Vicaire forain (Curé Doyen) qui ⇒ promeut et coordonne l'animation pastorale ⇒ veille à la vie et au ministère des prêtres ⇒ assure le suivi administratif : registres, locaux, finances ... Avec autour de lui une équipe d'animation pastorale: ⇒ un ou plusieurs prêtres ⇒ un ou plusieurs diacres ⇒ des laïcs avec lettre de mission Et un Conseil pastoral de Doyenné.
DOYENNÉS ASSOCIÉS OU PAYS	
Dans la société, on constate un intérêt croissant pour les «pays» Il existe des tentatives pour se regrouper, travailler ensemble: districts, «pays», ... Le pays correspond au territoire de plusieurs doyennés voisins. C'est un espace économique, social ou culturel relativement vaste dans lequel des réalités importantes comme l'emploi, la scolarité, la santé, le commerce, la vie culturelle, peuvent être appréhendés de manière globale. Dans le diocèse, progressivement, à un échelon au dessus des doyennés, au plan des doyennés associés, se mettent en place des «pays», plus rapidement ici, plus lentement là...	C'est en particulier un pôle : • d'évaluation de la mission de l'Eglise à tous les niveaux • d'attention aux réalités du monde • de stimulation et d'orientation pour l'action des chrétiens dans le monde et l'Eglise • d'organisation : ⇒ de mouvements et de services, ⇒ de la présence à des réalités spécifiques : jeunes, formations, préparation au mariage ... • de communication • de rassemblements ecclésiaux significatifs. Ce pôle est animé par l'un des «Curés doyens» qui en aura la responsabilité et sera nommé à cet effet.

B. Les points d'appui

1. Le Groupe d'Animation Paroissiale (G.A.P.)

Le souci de la « proximité » est l'affaire de tous les chrétiens, ministres ordonnés, religieux et laïcs. La vie paroissiale est importante pour que l'Eglise reste proche (cf. **Jean-Paul II**, exhortation apostolique *Christifideles laïci* du 30 décembre 1988, n°26 et n°27). Les prêtres auront de plus en plus la charge d'un ensemble de paroisses. Afin de les aider dans leur mission, on mettra en place, à chaque fois que plusieurs paroisses seront desservies par un prêtre (des prêtres), avec ou sans équipe pastorale, une structure minimale d'animation par paroisse : c'est le **Groupe d'Animation Paroissiale**. Il est constitué de chrétiens actifs qui portent avec le prêtre, dans une paroisse, le souci de la vie ecclésiale locale et qui font le lien entre, d'une part, ce prêtre responsable des paroisses (avec son équipe pastorale) et, d'autre part, la communauté locale de la paroisse. Si l'une des paroisses associées ne pouvait constituer un G.A.P. qui lui soit propre, elle pourrait alors le faire avec une paroisse voisine.

◆ Rôle

Son rôle est de collaborer avec le prêtre dans sa mission, et sous sa responsabilité, afin de servir au mieux la communauté chrétienne locale et de créer des liens entre ses différentes composantes. Ses membres en sont des témoins, des signes, *des acteurs*.

Il veillera à la bonne réalisation des réunions et au bon déroulement des célébrations, en particulier celles qui ont lieu à l'église paroissiale. Il aidera à sa mesure à assurer la présence et la visibilité d'une Eglise vivante et accueillante, en célébrant son Seigneur, en l'annonçant et en vivant de son amour.

Les membres du G.A.P. seront attentifs à mettre d'autres chrétiens en route et à ne pas tout faire par eux-mêmes. Ils ne doivent surtout pas travailler seuls, mais s'entourer de chrétiens de la communauté pour mener à bien leur tâche.

◆ Composition

Il est composé de 5 personnes, aidées si possible de commissions. Chacune est attentive à l'un des aspects de la mission de l'Eglise :

➤ La première, à la **prière** communautaire et personnelle, « *fonction sacerdotale* » de tout baptisé. Elle veillera à ce que la communauté prie, célèbre, ainsi qu'à la préparation des célébrations et des temps de prière, à la formation liturgique, à l'organisation de temps forts (récollections, retraites, pèlerinages), etc.

➤ La seconde, à l'accueil et à la proposition de la **Parole de Dieu** (catéchèse et formation). C'est la « *fonction prophétique* » de tout baptisé. Cette personne est attentive à l'annonce de l'Evangile et aux moyens pédagogiques à mettre en œuvre pour y parvenir : lieux d'accueil, de partage, d'approfondissement de la Parole de Dieu, organisation de la catéchèse, souci du bulletin paroissial, proposition de différentes formations, et information sur les divers lieux d'Eglise à votre service (aumônerie scolaire, aumônerie d'hôpital...).

➤ La troisième au service de la « **charité** », « fonction royale » de tout baptisé. Elle prendra en compte ce service de la « charité » dans l'Eglise et la société. Elle favorisera la fraternité et l'unité de la communauté, en veillant à ce que chacun ait sa place : enfants, jeunes, adultes. Elle rappellera à tous que le service de la charité doit être aussi vécu dans la communauté des hommes de diverses façons :

- en étant actif au sein des différents mouvements (enfants, jeunes et adultes) et services,
- en participant aux combats pour la justice, pour le respect de toutes les personnes, pour la disparition de toute forme de racisme...
- en donnant du temps ou de l'argent à des organisations caritatives ou humanitaires,
- en rappelant l'importance de l'action politique et associative au service du bien commun, du mieux être de la société,
- dans tous les cas, en accordant une attention privilégiée aux plus petits, aux plus défavorisés.

➤ La quatrième aux **finances et questions matérielles**. Elle est en lien avec le conseil paroissial pour les affaires économiques.

➤ la cinquième est « **correspondante paroissiale** ». Elle assure les liens avec le prêtre et les structures pastorales. Elle fait partie du conseil pastoral, mais ne fait pas partie de l'équipe pastorale. Elle peut cependant, bien sûr, y être invitée ponctuellement.

◆ Mise en place

Pour que le choix des membres du groupe d'animation paroissiale soit l'occasion d'une prise de conscience au sein de la paroisse, il est important de veiller à respecter des étapes :

↳ Informer et sensibiliser l'ensemble de la communauté pour que le plus grand nombre de personnes soient associées à la nouvelle démarche proposée.

↳ Ensuite réunir une assemblée paroissiale la plus large possible, ou au moins des acteurs des différentes réalités pastorales, pour une présentation des raisons d'être du groupe d'animation paroissiale, de son intérêt et de sa mission concrète.

↳ Enfin, après un temps de réflexion et de propositions, les membres du groupe d'animation paroissiale sont choisis par le prêtre responsable, en accord avec les instances paroissiales existantes.

↳ Les personnes choisies seront, dans la mesure du possible, d'âges différents, afin de bien représenter les différentes générations qui composent la communauté paroissiale, et de sensibilités différentes.

↳ Une fois le choix fait et la liste des membres approuvée par le vicaire général, le G.A.P. est présenté à l'ensemble de la communauté chrétienne par le prêtre responsable, au cours d'une célébration, en présence du curé doyen ou du vicaire général.

↳ Les mandats sont initialement de 3 ans et peuvent être renouvelés 2 fois pour 2 ans.

↳ Le mandat pourra être retiré par le prêtre responsable, pour des raisons graves, avec l'accord du vicaire général.

♦ Formation

Les personnes sollicitées s'engagent à recevoir une formation. Celle-ci doit être une priorité diocésaine. Le contenu sera pensé au niveau diocésain avec des formateurs qualifiés, sous la responsabilité du délégué épiscopal à la formation permanente. Elle sera donnée, chaque fois que ce sera possible, au niveau local du doyenné ou du pays.

Il s'agira d'abord d'une formation générale de base, sur l'Eglise et son fonctionnement au niveau du diocèse. Ceci afin de donner à ces chrétiens qui s'engagent le sens de l'Eglise. Une formation également sur les sacrements et la liturgie. Une formation générale, enfin, à l'écoute, à la relation, à la communication et à l'animation de groupe.

Le second niveau de cette formation est celui de la formation spirituelle, indispensable pour un travail en Eglise. On veillera à prévoir des temps suffisants de ressourcement (récollections, retraites...)

Il faut enfin, bien sûr, des formations plus spécifiques selon les responsabilités acceptées : liturgie, catéchèse, animation de groupes, doctrine sociale de l'Eglise, tenue de budget, finances, questions matérielles... De telles formations requièrent de faire appel à des personnes qualifiées.

♦ Lieu d'accueil paroissial

Il est essentiel que chaque paroisse puisse disposer d'un **lieu d'accueil paroissial**, appelé par exemple « *maison de la paroisse* ». C'est le lieu habituel de rencontre du G.A.P. et des différentes réunions de la paroisse, de la documentation et des informations utiles. C'est aussi le point de rencontre et d'accueil des personnes qui désirent des informations ou qui souhaitent simplement dialoguer et partager.

♦ Budget

Chaque G.A.P. doit posséder un budget de fonctionnement pour couvrir les frais réguliers (téléphone, courrier, tirages...), et prendre en charge formation et déplacements...

2. Les pays

Dans notre société, beaucoup de réalités humaines, économiques et sociales, dépassent le cadre communal ou cantonal. Pour n'en citer que quelques unes, évoquons la carte sanitaire, la carte scolaire, les organismes du tourisme, les organisations culturelles, qui rayonnent sur des aires géographiques plus larges. Nombreux sont ceux qui sont aujourd'hui concernés dans leur vie quotidienne, mais aussi dans leur vie chrétienne, par ces réalités et ces évolutions.

La société civile accompagne ce mouvement. Des regroupements sont ainsi en cours entre des communes ou des cantons. On utilise les termes de « communautés de communes » ou de « communautés d'agglomérations ». La notion de « pays » connaît elle aussi un certain écho. Les chrétiens sont partie prenante de ces efforts et de ces évolutions. En effet, l'Eglise ne peut qu'encourager les entreprises qui vont dans le sens de l'entente et de la promotion du bien commun.

De longue date, les mouvements d'apostolat des laïcs se sont eux-mêmes organisés en fonction de ces évolutions, et parfois également les services diocésains : formation permanente, pastorale des jeunes, pastorale de la santé, présence aux milieux sociaux, souci des plus démunis, formation.

Tout cela nous stimule à poursuivre la recherche sur des regroupements de "**doyennés associés**" ou sur la constitution au niveau pastoral de "**pays**" sous la responsabilité de l'un des doyens. Leur rôle se clarifie peu à peu au fil des expériences. Il est possible maintenant d'en préciser quelques caractéristiques (cf. le tableau synthétique présenté plus haut). C'est en particulier :

- ☞ un lieu d'**évaluation** de la mission de l'Eglise à tous les niveaux,
- ☞ un lieu d'**attention** aux réalités du monde qui marquent la vie des gens: la santé, l'école, l'économie locale, les phénomènes de société, l'environnement...
- ☞ un lieu de **stimulation** et d'**orientation** pour l'action des chrétiens du "pays" dans le monde et dans l'Eglise, par la réflexion, les échanges mutuels, la formation commune, le choix d'objectifs pastoraux, les temps forts de reprise spirituelle,
- ☞ un lieu d'**organisation** pour les mouvements et les services, la pastorale des jeunes, des formations spécifiques, la préparation au mariage...
- ☞ un lieu de **communication**,
- ☞ un lieu de **rassemblements ecclésiaux** significatifs : confirmation, fête de la foi, fête de doyenné...

3. D'autres relais à développer ou à susciter pour une Eglise encore plus proche

Le souci de la proximité de l'Eglise, déjà mentionné à plusieurs reprises dans cette lettre pastorale, vise notamment à faciliter la démarche de personnes qui sont plus loin, qui sont isolées, en recherche... Il passe par l'accueil des questions, des peines et des joies vécues par les habitants. Il suppose enfin d'être un relais d'informations, de rencontres et de propositions.

A titre d'exemple, mentionnons :

- ☞ l'accueil des personnes qui demandent un renseignement (baptême, confirmation, mariage, catéchèse, mouvements, groupements...),
- ☞ l'accueil des familles en deuil,

- ☞ l'attention aux personnes en difficulté, aux « blessés de la vie », aux petits,
- ☞ le souci de la communication dans la communauté, notamment au moyen du bulletin paroissial,
- ☞ l'accueil des nouveaux arrivants, en les informant sur la vie et les activités de la paroisse.

Différentes *modalités* de cette proximité, variables suivant les lieux et les temps, peuvent être envisagées à travers des initiatives diverses :

- ☞ des personnes en charge de l'accueil à la « maison de la paroisse » ou au presbytère,
- ☞ des personnes-relais dans les quartiers ou villages,
- ☞ des comités plus organisés de chapelles ou de quartiers,
- ☞ des lieux relais - des haltes - dans les quartiers de ville...

Toutes ces initiatives se feront sous la responsabilité du prêtre, aidé de son équipe pastorale. La mission donnée doit être **annoncée et connue** par le plus grand nombre. Les personnes concernées recevront une formation (par exemple, au cours d'une réunion annuelle permettant une relecture de leur engagement, ou encore dans le cadre des différentes formations proposées par le service diocésain de formation permanente, surtout au plan local).

4. Le rôle spécifique du conseil pastoral dans le contexte de la mise en place des G.A.P. : il est un conseil.

Avec la mise en place des G.A.P. dans les paroisses, il convient de progresser assez vite vers la constitution d'un conseil pastoral autour du prêtre responsable des paroisses associées. Le principe est qu'il y en ait un seul autour du curé (recteur). Son rôle est d'être un **conseil** auprès du pasteur.

Pour la mise en place de ce conseil pastoral, il est nécessaire de se référer aux **statuts des conseils pastoraux**, tels qu'ils ont été promulgués par l'ordonnance épiscopale du 5 mai 1995 (cf. *Eglise de Vannes* : n°1036 du 12 mai 1995, pp. 174 -179).

Parmi d'autres aspects, cette ordonnance précise les buts du conseil pastoral (art. 1-3), sa composition (art. 4-8), le nombre de ses membres (art. 9 § 1)...

Le conseil pastoral des paroisses associées s'y conformera, avec les adaptations nécessaires. Il faudra veiller en particulier :

- ⇒ à ce que les (ou des) correspondants paroissiaux des G.A.P. y soient présents,
- ⇒ à ce que le nombre de ses membres ne soit pas trop grand, pour permettre des réunions vivantes et des renouvellements plus faciles.

Les articles 1-3 de l'ordonnance rappelée ci-dessus mettent bien en valeur comment cette instance jouera vraiment son rôle de **conseil** auprès du pasteur :

Art. 1 : § 1 - Le Conseil pastoral a pour but de permettre à des fidèles d'apporter leur concours pour favoriser l'activité pastorale sur la paroisse, selon sa triple dimension : enseigner, sanctifier et conduire le peuple de Dieu.

§ 2 - Il revient donc au Conseil pastoral, par ses recherches, ses conseils ou ses propositions d'apporter sa contribution pour orienter et affermir les décisions pastorales utiles ou nécessaires à la vie et à la mission locale de l'Eglise.

Art. 2 : § 1 - Le Conseil pastoral est habilité à envisager tout ce qui concerne la vie et la mission de l'Eglise sur les paroisses.

§ 2 - Pour donner des conseils adaptés à la situation locale et proposer des conclusions pratiques, les membres du conseil sont appelés à porter un regard d'ensemble notamment sur:

- ☞ les activités ecclésiales déjà existantes, celles qui doivent être maintenues, améliorées ou supprimées, et celles qui doivent être inventées ;
- ☞ la vie locale, c'est à dire les questions et les événements qui engagent la vie individuelle et sociale des habitants, dans la diversité des situations, aussi bien celle des chrétiens que des autres, en particulier les plus démunis ;
- ☞ les attentes et les appels adressés à l'Eglise, de manière à discerner ce que peuvent faire, pour y répondre selon l'Evangile, les prêtres, les diacres, les laïcs et les religieux.

Art. 3 : le Conseil pastoral veille à ce que les décisions pastorales soient prises et appliquées en accord avec les chrétiens concernés. Il lui revient :

- ☞ de prendre contact avec ceux qui dans les paroisses ou plus largement, sont déjà engagés ou pourraient s'engager dans l'activité envisagée ;
- ☞ de veiller au suivi des actions entreprises.

Proposition de mise en oeuvre

En ce qui concerne le réaménagement pastoral dont cette lettre a présenté les dernières orientations de fond, je demande qu'il soit mis en oeuvre dans l'ordre suivant :

- dans les paroisses concernées, les G.A.P. Il importe de repérer les personnes aptes à en faire partie, de prévoir leur reconnaissance, et de penser à leur formation.
- ailleurs, et là où c'est possible tout de suite, les relais de proximité décentralisés que sont les personnes-relais, les lieux-relais, les comités de chapelles ou de quartiers...
- les pays, ou doyennés associés.

DES QUESTIONS A PRENDRE EN COMPTE D'UNE MANIERE CONCERTEE

Les paroisses assurent de nombreuses **célébrations** qui répondent à la demande des chrétiens. En plus des célébrations eucharistiques, il y a la célébration de sacrements comme le baptême et le mariage, et également les obsèques religieuses. Pour toutes ces célébrations, une préparation soignée est nécessaire et souhaitée. Les prêtres sont longuement pris par ces célébrations. En même temps, d'autres sollicitations leur sont adressées en tant que pasteurs ; et ils déplorent souvent de n'avoir pas le temps nécessaire pour répondre à ces appels. Pourtant, se développent dans notre diocèse, depuis de nombreuses années déjà, des pratiques qui associent diacres, religieux, religieuses et laïcs à la préparation et à la célébration.

Pour approfondir la réflexion et développer une pastorale cohérente, j'engage le diocèse à prendre en compte un certain nombre de questions d'ordre pastoral. Certaines commissions diocésaines sont déjà à l'œuvre, comme celles des obsèques, du sacrement du pardon et du sacrement de confirmation. D'autres suivront.

CONCLUSION

Au risque de me répéter, je ne voudrais pas que ce texte sur le réaménagement pastoral soit perçu seulement comme une réorganisation administrative de notre Eglise diocésaine.

Je souhaite qu'il soit l'occasion pour tous les chrétiens, prêtres, diacres, religieux, religieuses, laïcs, d'approfondir leur vocation. Celle-ci s'enracine pour tous dans les sacrements, où la foi est communiquée, confirmée et nourrie : le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Elle se ressource chez les ministres ordonnés dans le sacrement de leur ordination ; chez les personnes qui ont fondé un foyer dans le sacrement du mariage. Que ce soit pour tous un appel à mieux connaître et vivre l'Evangile, à être témoins de la Bonne Nouvelle du Christ, mort et ressuscité, dans notre **vie de prière**, notre **recherche de la Vérité**, notre **active charité**.

Nous entrons dans le troisième millénaire. Accueillons pour nous-mêmes l'appel que Jean-Paul II adressait aux jeunes du monde entier à Paris, en 1997 : « je vous invite à venir puiser à la source de la vie qui est le Christ, pour inventer chaque jour les moyens de servir vos frères ».

Cette année du Jubilé aura été pour beaucoup l'occasion d'un renouvellement intérieur, auprès du Christ. Dans la simplicité du cœur, reprenons la route.

Tenant grande ouverte la porte de nos paroisses et de nos communautés, faisons nôtres les paroles que Jésus adressait à Jean et André au début de sa vie publique : « venez et voyez » (Jn 1,39).

Le vendredi 17 novembre 2000,

au neuvième anniversaire de mon entrée en fonction comme Evêque de Vannes,

+ François-Mathurin GOURVÈS
Evêque de VANNES

